

Statistiques d'hébergement

Les statistiques d'hébergement touristiques se basent principalement sur le recensement des arrivées et nuitées dans les établissements d'hébergement. Ce recensement est réalisé au moyen de «fiches d'hébergement» à remplir pour chaque client des établissements d'hébergement (hôtels, auberges, pensions, campings, ...) du Grand-Duché. Ces fiches sont disponibles en format papier et en format électronique. Depuis avril 2013, l'utilisation de fiches sous forme électronique est obligatoire pour les établissements d'hébergement de 10 chambres ou plus et les campings de 25 emplacements ou plus. Elle est facultative pour les autres établissements.

Le STATEC collecte également des informations relatives à la capacité d'hébergement en soumettant les différents établissements à des enquêtes périodiques et en exploitant d'autres sources comme, par exemple, les autorisations de commerce, les publications de l'Office national du tourisme ou encore Internet. Les résultats sont diffusés dans le «Bulletin du STATEC» et sur le «web».